



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 AOUT 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué le vingt-deux août deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Marc MAUPPIN, Maire.

Etaient présents : M. Marc MAUPPIN, Maire, M. Christophe PIET, 1^{er} Adjoint, Mme Françoise POTIER, 2^{ème} Adjointe (*représentant M. Sébastien BRÉGEON*), M. Régis FREIN, 3^{ème} Adjoint, Mme Vivianne CROIZER, 4^{ème} Adjointe (*représentant M. Patrice DELAUNAY*), M. Michel GALLARDO (*représentant Mme Christiane MEISSONNIER*), M. Christophe RICHARD, Mme Nathalie PELÉ, Mme Fanny FROGER et Mme Angélita CHARBONNIER Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Mme Christiane MEISSONNIER (*représentée par M. Michel GALLARDO*), M. Patrice DELAUNAY (*représenté par Mme Vivianne CROIZER*), M. Richard BIRAUD, M. Sébastien BRÉGEON (*représenté par Mme Françoise POTIER*) et Mme Angélique PINEAU conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Angélita CHARBONNIER

La séance est ouverte à 20h 40

I – Approbation du PV de la séance du 10 juillet 2015

Après avoir été invité à formuler d'éventuelles remarques ou observations, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2015.

II – Urbanisme - Voirie

A) Communication des demandes d'autorisation déposées

1 - **Déclaration préalable**

- **Demande n° 049.231.15.H0018 déposée le 11 juillet 2015** par Monsieur Alexandre PIOT pour une ouverture sur la voie publique, avec installation d'un portail, au 8 rue des Chardonnerets.

☞ ACCORDÉE le 21 juillet 2015

- **Demande n° 049.231.15.H0019 déposée le 17 juillet 2015** par Madame Catherine JARRY, pour la construction d'un abri de jardin, dans l'enceinte de sa propriété située 4 rue du Pasty du Bois.

☞ ACCORDÉE le 30 juillet 2015

- **Demande n° 049.231.15.H0020 déposée le 25 juillet 2015** par Monsieur Hubert AUVINET pour la construction d'une clôture en façade de sa maison d'habitation située ZAC de Guignefolle, 54 rue du Grain d'Orge.

- **Demande n° 049.231.15.H0021 déposée le 04 août 2015** par Monsieur Bernard POILANE pour la construction d'une palissade en bois, en fond de parcelle de sa propriété située 3 rue des Bouleaux.

☞ ACCORDÉE le 05 août 2015

2 – Certificat d'Urbanisme

- **Délivrance d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa)** pour un immeuble situé 7 rue Germaine de Terves, cadastré section AB n° 56, d'une superficie de 590 m² ;
- **Délivrance d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa)** pour un immeuble situé 6 rue du Vieux Bourg, cadastré section A n° 87, d'une superficie de 700 m² ;
- **Délivrance d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa)** pour un immeuble situé rue des Compagnons, cadastré section AB n° 272, d'une superficie de 1 802 m² ;

B) GrdDF – Redevance d'occupation du domaine public – Année 2015

Monsieur Christophe PIET, adjoint, rappelle que par délibération du 07 septembre 2007, le conseil municipal a approuvé, en application du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, les nouvelles dispositions relatives au calcul des redevances pour occupation du Domaine Public des ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le montant de cette redevance est obtenu par la multiplication de la longueur des canalisations situées en domaine public communal par l'indice ingénierie mesuré au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier de l'année considérée, augmenté d'un forfait de 100 €.

Pour l'année 2015, la redevance s'établirait comme suit :

$$(0,035 \text{ €} \times 7\,574 \text{ mètres}) + 100 \text{ €} \times 1,16$$

soit 423,50 € **arrondi à 423 €**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce calcul et d'en accepter le montant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le calcul ci-dessus précisé, établissant le montant de la redevance d'occupation du Domaine Public Communal due au titre des ouvrages de distribution de gaz naturel ;

- Dit que cette redevance s'élèvera, pour l'année 2015, à 423 € ;

- Rappelle que cette recette sera appelée auprès de Gaz Réseau Distribution France et encaissée au budget principal.

C) Divers

➤ **Parcelles sur le territoire de la commune de Trémentines – Projet d'acquisition**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SAFER Maine Océan s'est rapprochée de la commune pour lui faire part d'un projet de cession de parcelles situées sur le territoire de la commune de Trémentines.

Ces parcelles, situées au lieu-dit « *La Grande Bergère* » et d'une superficie totale de 21ha 16a 05ca, correspondent à un îlot d'exploitation faisant actuellement l'objet d'un bail précaire entre la SAFER et un exploitant en place.

Leur éventuelle acquisition serait adossée, à moyen terme, à un échange de parcelles situées sur la commune de Trémentines, à la limite du territoire de Nuailly (Nord-Est) et exploitées par un exploitant agricole installé sur la commune de Nuailly.

Dans ce contexte, la commune de Nuaillé envisage également un déplacement de ses limites administratives avec celles de la commune de Trémentines, permettant à Nuaillé de développer son offre d'habitat. Une discussion entre élus, dans ce sens, a été déjà entamée.

Par cette stratégie, la commune se donnerait ainsi les moyens de maintenir sa population pour les 40 à 50 prochaines années - cette volonté étant d'ailleurs inscrite dans son PLU avec le souhait de construire 6 à 7 logements par an.

La gestion des parcelles, si elles étaient acquises par la commune de Nuaillé, serait confiée à la SAFER Maine Océan qui, au moyen d'un bail précaire, les mettrait à la disposition d'un exploitant, et ce, jusqu'à la réalisation de l'échange projeté avec l'exploitant de Nuaillé.

Après avoir cerné les enjeux de ce projet ambitieux, dont l'issue, quelle qu'elle soit, est lourde de conséquence sur l'avenir de la commune, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de se porter acquéreur, auprès de la SAFER Maine Océan, les parcelles situées sur le territoire de la commune de Trémentines, au lieudit « La Grande Bergère », cadastrées section C n°s 209, 210, 211, 212, 213, 217 et 218, dont la superficie totale est de 21ha 16a 05ca ;

- Prend note que le prix proposé s'élève à un total de 72 581,50 €, auquel s'ajouteraient les frais d'établissement de l'acte notarié ;

- Charge Monsieur le Maire de poursuivre les négociations nécessaires au bon déroulement de ce dossier ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes authentiques susceptibles d'intervenir ainsi toute pièce et document s'y rapportant.

➤ Modification simplifiée du PLU

Monsieur Christophe PIET informe le conseil municipal que le projet de modification simplifiée du PLU a été transmis, pour avis, aux personnes publiques associées.

La mise à disposition du public du projet aura lieu du mardi 8 septembre au samedi 10 octobre inclus. Durant cette période, un registre sera également mis à la disposition de la population pour formuler toute observation éventuelle.

➤ Rénovation de l'éclairage public – Programme 2016

La commune de Nuaillé va poursuivre, en 2016, la rénovation de son réseau d'éclairage public entamée en 2008. La prochaine campagne concernerait 48 points lumineux (secteur du Chêne Rond et de la Vallonnerie). Après rencontre avec les interlocuteurs du SIEM, le modèle de lanterne retenu serait « ECLISSE », au prix unitaire de 590 € HT, avec une participation de 50 % du SIEM. Un devis, qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal, va être demandé sur cette base.

➤ Travaux de réfection de la couche de roulement (RD 960) et marquage au sol
Etat d'avancement des travaux.

➤ Feu tricolore

La réparation du feu tricolore, situé à l'angle de la rue de la Libération et de la rue du Breuil Lambert et endommagé le 24 avril dernier, est programmée le lundi 31 août 2015.

➤ Chemin des Quatre Seigneurs

Les travaux de réfection de la voirie, confiés à l'entreprise BOUCHET, ont commencé jeudi. Il conviendra de mettre en place un nouveau plan de circulation sur cet axe sensible, desservant le nouvel équipement, afin de rationaliser et sécuriser la circulation des voitures.

➤ Ecole publique

Une réflexion devra être engagée pour des aménagements sécuritaires devant l'école publique (marquage au sol, signalisation verticale, mobilier urbain ...).

➤ **Gens du voyage**

Comme souvent à cette période de l'année, les gens du voyage demandent à pouvoir disposer d'un espace public sur leur itinéraire de retour, pour faire une halte. Ils seront installés au Domaine Sportif de la Roche Combrée, du dimanche 30 août au jeudi 3 septembre.

III – Communication - Culture

➤ **Signalétique du Domaine de la Seigneurie**

Madame POTIER, adjointe, présente à l'assemblée les devis sollicités auprès de deux sociétés : NADIA et Vague d'Idées. Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir le modèle de la société Vague d'Idées (avec Recto/Verso), au prix de 579,40 € HT (695,28 € TTC).

➤ **Echos de Nuailé**

La confection du numéro de rentrée – dont la parution est prévue début octobre – a commencé.

➤ **Balade du Patrimoine**

L'édition 2015 aura lieu le dimanche 27 septembre. Rassemblement place de l'église, à partir de 9h. La promenade sera agrémentée, cette année, d'une démonstration de ski nautique à l'étang des Noues. Un vin d'honneur, servi dans la cour de l'ancien presbytère, viendra clôturer ce moment de convivialité.

IV – Bâtiments communaux – Environnement

Monsieur Régis FREIN, adjoint, informe le conseil municipal des points suivants :

➤ **Domaine de la Seigneurie**

La mise en service du nouvel équipement multiservices suscite, fort légitimement, de nombreuses demandes de réservation. Il est décidé de transiger entre les demandes de l'école privée et celles de l'école publique (fête d'Halloween, fête de Noël ...).

La prochaine réunion de la Commission, fixée au lundi 14 septembre à 20h 30, aura pour principal objet l'élaboration du règlement intérieur ainsi que la fixation des tarifs de location.

➤ **Ad'AP**

Monsieur FREIN présente à l'assemblée les rapports confectionnés par la société APAVE. Ils seront examinés lors d'une réunion de travail programmée le jeudi 3 septembre. Leur validation devra impérativement intervenir à la prochaine séance du conseil municipal, la date butoir de transmission aux Services de l'Etat étant le 27 septembre 2015.

➤ **Vérification annuelle des extincteurs**

Confiée à la société AES, basée au Puy Saint Bonnet, la visite 2015 s'élève à 423,30 € HT (507,96 € TTC) pour ce qui concerne la maintenance et 78,20 € HT (93,84 € TTC) pour ce qui concerne le remplacement des extincteurs.

V – Vie associative – Sports - Jeunesse

Madame Vivianne CROIZER, adjointe, informe le conseil municipal des points suivants :

➤ **Planning et manifestations 2015/2016**

Le planning pour la saison 2015/2016 est pratiquement calé et ce, malgré quelques retards dans les réponses. La confection du document sera effectuée la semaine prochaine, pour diffusion.

➤ **Forum des associations**

Compte tenu du très faible retour, il est décidé de ne pas organiser de Forum, qui, rappelons-le, était prévu le samedi 12 septembre, à la Salle de Sports. Bien que prise à contre cœur, cette décision dénote la faible mobilisation des associations sollicitées pour une manifestation qui leur était spécialement destinée pour échanger et se faire connaître.

VI. Informations communales

A) Informations communales et autres

➤ Location

Dans un souci d'efficacité, il est décidé que les personnes louant les équipements communaux (salles, mobilier ...) en effectuent le règlement dès leur prise de possession et non plus postérieurement à la location.

➤ Demandeurs d'emploi

Au **15 août 2015** la liste des demandeurs d'emploi s'établissait comme suit :

Nombre de demandeurs	88
Hommes	45
Femmes	43
Indemnisables	71
Non indemnisables	17

➤ Recrutement d'une apprentie

C'est Mademoiselle Manon CHARRIER, âgée de 20 ans, qui a été recrutée comme apprentie. Son apprentissage, d'une durée d'un an, se déroulera alternativement entre les sessions pratiques, au service Espaces Verts avec Simon HERVÉ comme maître d'apprentissage, et les sessions théoriques à l'ESA d'Angers. Il s'inscrit dans le cadre de la préparation à l'examen de BTS mention « Aménagements Paysagers ». Les élus lui souhaitent une bonne intégration et une bonne réussite.

➤ Actes de malveillance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cet été a été marqué par deux séries d'acte de malveillance :

- Le premier début juillet, à la salle de sports, qui s'est traduite par du déplacement de matériel sportif et des luminaires endommagés. Les auteurs ont été identifiés et entendus par la Gendarmerie Nationale ;

- Le second au cours du mois d'août, avec l'intrusion de jeunes sur le toit de l'Equipement Multiservices et le vol d'un verrou. Une plainte sera déposée et une rencontre avec certains des auteurs et leurs parents a déjà eu lieu.

➤ Salle Polyvalente

Il a été décidé de satisfaire la demande de l'école privée qui, en début d'été, avait demandé à pouvoir disposer de la Salle Polyvalente pour organiser exclusivement l'accueil périscolaire des enfants de l'école privée. Cette décision n'est pas sans modifier la location de la Salle au public qui, désormais, se limitera à sa partie basse.

Par ailleurs, une discussion s'engage sur le devenir de cette Salle qui, rappelons-le, appartient à l'Association d'Education Populaire Saint Etienne. De son côté, Madame POTIER évoque des travaux de peinture (des barrières et à l'intérieur).

➤ Service Emploi – Permanences 2015/2016

Deux permanences seront proposées à Nuaillé : le 8 septembre et le 8 décembre, au CSI Chloro'Fil, de 9h à 9h 50.

B) Informations intercommunales et autres

➤ Communauté d'Agglomération du Choletais – Conseil de Communauté

Monsieur le Maire informe l'assemblée des principales décisions prises par le Conseil de Communauté dans sa séance du 20 juillet 2015 (*dont le procès-verbal a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation de la présente séance*).

➤ CAC - Indicateurs 2015

➤ **Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine**
Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur le Maire donne communication du rapport d'activités de l'année 2014 aux membres
du conseil municipal.

➤ **Sèvre Loire Habitat**
Bilan et Perspectives 2014 – Rapport d'activité

➤ **Valor3E**
Rapport d'activité 2014

*L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée,
Monsieur le Maire déclare la séance levée à 23h 20*

Prochaine séance : Vendredi 25 Septembre 2015, à 20h 30

Le secrétaire de séance

Mme Angélita CHARBONNIER

Les membres présents à la séance

M. MAUPPIN	M. PIET	Mme POTIER	M. FREIN

Mme CROIZER	M. GALLARDO	M. RICHARD	Mme PELÉ

Mme FROGER